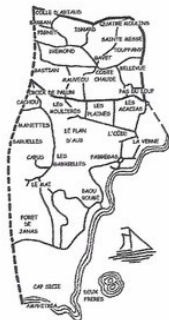


# COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h  
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulrières à La Croix de Palun

La Seyne sur Mer le 12/06/2018

Adresse cou

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 14 juin 2018

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU SUIVIE DE LA REUNION DE QUARTIER N°3

Samedi 9 juin 2018

Restaurant « HACIENDA » à Janas

*Référence à rappeler : N°20180614/52-CILLSOS/FPABJCB*

-----

**Présents :** Mmes S. ARDOUIN – H. BERENGER – J. PAOLI. et MM. J-C. BARDELLI – A. BISCOS – H. VILLA. – J. GATEL – J. MEDURI – F. POURCHIER – P. ROUME – A. ROZES – A. TELLE

**Excusés :** Mme J. FEMENIA et MM. A. BONNET – G. MATHIEU – D. VIGLIETTI

-----

🚩 **10h15 Le Président ouvre la réunion du Bureau.**

Le CR de notre réunion du Bureau suivie de la réunion de quartier N°2 tenues le 12 mai 2018 n'appelant aucune observation est approuvé, il sera tiré en l'état et diffusé aux intéressés.

**1- Disparition :** C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de notre ancienne collègue de Bureau et Amie **Christiane GAUDY**. Ayant su tardivement sa disparition, nous n'avons pu lui rendre un dernier hommage en l'église notre Dame de la Mer à Mar Vivo. Nous garderons cependant un très bon souvenir de cette personne attachante, cultivée et très serviable. Que ses proches et amis trouvent ici nos plus sincères condoléances.

**2- Activités Sportives :** Après la manifestation sportive « Les Fantômes du Mai » qui s'est déroulée le 26 mai de nuit dans le massif du cap Sicié, nous avons pu voir des vidéos circuler sur Youtube montrant des vététistes empruntant des sentiers hors circuit prédéterminé par les organisateurs et débouler sans ménagement mais en prenant un réel plaisir personnel. Bien qu'en amont nous avons signalé par lettre au Préfet notre inquiétude sur de possibles dérives, celles-ci ont bien eu lieu. Aussi, nous avons transmis sans attendre les documents vidéo aux instances dirigeantes et administratives qui avaient donné les autorisations afin qu'elles en tirent toutes les conséquences. Nous leur demandons également d'organiser le plus tôt possible une réunion avec tous les acteurs afin de dresser un bilan de cette manifestation.

**3- Courriel du président de la section cyclotourisme au CSMS** se disant fort mécontent de notre action auprès du Préfet concernant l'organisation des « fantômes du Mai ». D'un commun accord, les membres de notre Bureau n'ont pas jugé bon de lui répondre pour ne pas compliquer la situation. Nous laissons les responsables qui ont donné les autorisations de cette manifestation prendre les mesures qui s'imposent.

**4- Courrier :** Nous avons envoyé une lettre à M. le Maire lui rappelant combien il serait nécessaire et urgent que la ville se réapproprie l'espace laissé vacant du chemin de la Croix de Palun vers le giratoire de Janas afin d'assurer la continuation du busage du vallon du Loup et de sécuriser la sortie de ce chemin sur l'avenue Renoir tel que mentionné dans le P•LU.

**5- L'association MART** a tenu la réunion de son conseil d'administration le 16 mai auquel ont assisté deux de nos membres du Bureau. Un CR a été établi par leur soin. Le président de MART, M. Jean ECOCHARD, a également établi et transmis le PV de cette réunion.

**6- Mise en sécurité de la route de Fabrégas** entre le pont de La Verne et le rond point giratoire des Deux Frères : La Commune envisage d'implanter des chicane et des écluses le long de cette voie afin d'imposer à certains usagers le respect de la vitesse autorisée. Le Président du lotissement « Marius Arnaud », au nom de ses colotis, se déclare opposé à cette réalisation.

**7- Bilan financier du vide-greniers du 28 avril :** Après apurement des comptes pour régler les frais engagés lors de cet événement, il ressort la somme de 470,00 euros qui seront remis à l'association ANTARES pour laquelle le vide-greniers était dédié.

#### **8- Invitations diverses :**

- Le 12.05.18 : Vernissage exposition « Viens voir comment c'était le chantier ! »
- Le 27.05.18 : Cérémonie nationale de la Résistance
- Le 05.06.18 : Inauguration exposition Loup dou fort Napoléon
- Le 08.06.18 : Cérémonie de la journée nationale du Souvenir en hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

#### **9- Revue de presse :**

- Le 12.05.18 : Des centaines de randonneurs attendus demain 13 mai à Janas
- Le 15.05.18 : La polémique enfle autour de l'arrivée des migrants
- Le 16.05.18 : L'accueil des mineurs isolés est « un impératif social »
- Le 18.05.18 : Au Cap Sicié : du cloaque à l'« oasis de vie »
- Le 20.05.18 : Une saison de patience pour les chasseurs
- Le 25.05.18 : La fête de la forêt ce samedi à Janas
- Le 25.05.18 : Projet Bouygues à Brégaillon : l'enquête publique bientôt terminée
- Le 25.05.18 : Les câbles sous-marins patrimoine seynoïse
- Le 25.05.18 : Un Comité d'Intérêt Local unifié au Mourillon
- Le 26.05.18 : Mal-aimées, les posidonies protègent les plages
- Le 27.05.18 : A Janas, les amoureux de la forêt offrent la clé des chants
- Le 28.05.18 : 700 fantômes aperçus samedi soir dans le Mai
- Le 30.05.18 : Six-Fours : La posidonie reviendra sur les plages après l'été
- Le 31.05.18 : Direction les archives pour les documents des chantiers
- Le 31.05.18 : Ollioulles : Projet Bouygues à Brégaillon : les élus donnent un avis favorable
- Le 01.06.18 : Opération rade propre dans la baie de Tamaris
- Le 03.06.18 : Une parenthèse poétique se ferme à la Verne
- Le 03.06.18 : Grand succès populaire pour la onzième fête des Mouissèques
- Le 04.06.18 : Cinquante Seynoïse ont participé au concours des jardins et balcons fleuris
- Le 06.06.18 : De la carrière à Brégaillon : le « oui » du Revest
- 08.06.187 : Annonce pour réunion de quartier N°3

#### **10- Magazine « Le Seynoïse » N° 81**

**11- Tour de table :**

- Joseph GATEL constate que les nuisances nocturnes sur la placette des Oiseaux, ne cessent de se développer, et ce malgré la pose de la caméra qui ne semble pas impressionner les « délinquants »
- Adrien BISCOS souhaite connaître la nature des travaux en cours sur le giratoire du « Pas de Loup ». Probablement des travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement de la pompe de relevage des eaux usées en provenance de Saint-Mandrier.
- Alain ROZES constate que le dépôt de bouteilles dans les bacs à récupération de la placette des oiseaux, génère encore trop de bruits. A quand la réalisation de système d'insonorisation efficace ?

✚ 10h00, Fin de la réunion du Bureau.

**Prochaine réunion du Bureau le mercredi 11 juillet à 17h00**  
**Maison de quartier « Jean Bouvet »**

**C.R REUNION DE QUARTIER N° 3**

Secteurs 5 – 6 – 7 - 8

✚ 10h00 : Début de la réunion de Quartier N°3

Le Président accueille nos invités et ouvre la séance. Il remercie notre hôte **Patrick PHILIBERT** pour la gentillesse de son accueil et la quinzaine d'adhérents et sympathisants qui sont venus à notre rencontre. Nous en aurions espéré un peu plus vu le nombre de doléances que nous recevons de la part des habitants de ce secteur tout au long de l'année.

Il remercie également les personnalités qui ont répondu à notre invitation, et en particulier :

**M. Claude ASTORE**, Adjoint à la sécurité et aux travaux  
**Mme Marie VIAZZI**, Référente auprès des CIL, des Conseils de Quartiers et Allô La Seyne  
**Mme LEON** Adjointe de quartier Sud  
**M. DUCHEIX** Directeur de la Police Municipale.  
**Mme Lydia GARCIA**, Représentante de « Allô La Seyne »

Se sont excusés, car retenus par d'autres tâches :

**Monsieur le Maire**, il est représenté par **M. ASTORE**  
**Mme Nathalie BICCAIS** Conseillère Départementale secteur Seyne Sud  
**M. Joseph MULE** Conseiller Départemental secteur Seyne Sud  
**Mme Virginie SANCHEZ** Conseillère Départementale secteur Seyne Nord  
**M. Damien GUTIERREZ** Conseiller Départemental secteur Seyne Nord  
**M. Gerald PACARIN** Directeur Général des Services Techniques.

L'ordre du jour est passé en revue :

**1°- Trottoir Allée des Alouettes lotissement du Cap Sicié :** Un grand merci aux services de la Commune qui ont entièrement rénovés ce trottoir endommagé par un incendie de véhicule et par un arbre.

**2°- PAV de la placette des oiseaux :** Toujours quelques incivilités de la part de quelques irréductibles déposants. Niveau sonore trop élevé lors de jet des verres dans le bac.

*Réponse de M. ASTORE : La mise en sécurité est liée à un problème de planning et de budget d'où quelques retards dans la réalisation des améliorations souhaitées.*

L'insonorisation des bacs à récupération de verre. Il n'y a pas de goulot en caoutchouc pour accompagner la descente du verre au fond du bac, d'où création de bruits gênants pour les riverains proches.

*Réponse de M. ASTORE qui nous précise que les déchets sont facturés à la tonne par le SITOMAT ; tout apport individuel vers les PAV, contribue à alléger la facture. Chacun en est donc bénéficiaire. De même que pour l'enlèvement des gros encombrants (meubles, frigos, lave-vaisselle) il est recommandé d'utiliser le N° de téléphone du service propreté / encombrants, pour que ceux-ci soient récupérés au porte-à-porte.*

Entretien des bordures de voies, élimination de tous végétaux.

*M. ASTORE nous rappelle l'interdiction de l'usage des défoliants ainsi que de la lance thermique, nécessitant l'usage des engins manuels (type serpette) d'où temps d'intervention allongé auquel il faut ajouter la croissance importante des végétaux favorisée par les dernières pluies.*

*Le ramassage de ces végétaux permet aussi la collecte des autres immondices négligemment jetées au sol par nos concitoyens insouciantes.*

*M. ASTORE promet que la commune fera le nécessaire auprès du SITOMAT, lui demandant de faire diminuer le bruit des « bouteilles » jetées dans le bac. Par contre, celui-ci demeurera en place.*

Le Président cite l'exemple de certaines communes qui ont fait le nécessaire pour limiter le bruit de leurs PAV au point que ceux-ci sont devenus insonores. Mais peut-être est-ce le modèle de bac lui-même qui est insonorisé ?

*M. ASTORE précise que la Commune ne peut se substituer à la Métropole mais il s'engage à faire le nécessaire pour diminuer les bruits incommodes.*

M. A. ROZES confirme la dégradation de l'embouchure de ce bac qui a « perdu » le manchon en caoutchouc d'où source de bruits incommodes.

Mme H. BERENGER confirme que la collecte au porte-à-porte des déchets verts a un énorme succès, compte tenu des conditions climatiques (beaucoup de pluies). Les RDV explosent.

*M. ASTORE étudiera la possibilité d'augmenter la cadence de ce ramassage. Il nous informe que la déchetterie de la commune sera réaménagée dès la rentrée afin que celle-ci soit conforme aux normes et rendue plus accessible à tous les utilisateurs.*

*Dés à présent, il est possible d'utiliser toutes les autres déchetteries de la « Métropole ». Une information sur ce sujet sera diffusée à tous les résidents de notre commune. Pour info : cette mise aux normes coûtera environ 250 000 à 300 000 euros.*

**3°- Une question du public :** Peut-on espérer voir couper les herbes envahissantes aux abords du centre commercial de Janas ?

*Réponse de M. ASTORE : C'est aux propriétaires des locaux commerciaux qu'il appartient d'assurer cet entretien.*

Question de M. J. MEDURI : n'est-il pas possible de faire intervenir la commission communale de sécurité compétente en matière de sécurité et d'accessibilité pour les établissements recevant du public ?

*Réponse de M. ASTORE : chaque propriétaire est bien responsable devant la loi. La commune ne peut intervenir.*

Notre Président rappelle le problème soulevé par M. MEDINA, concernant l'accès à la piste DFCI par une voie privée traversant le lotissement « Les Chênes de Janas ». Les véhicules se rendant à cette piste empruntent obligatoirement ce passage privé ainsi que le pont (peut-il supporter le poids des camions ?) dégradant, de fait, le domaine privé, d'où l'inquiétude des riverains propriétaires qui souhaitent voir la Commune intervenir pour l'entretien de cette voie.

*M. ASTORE précise qu'un défaut de busage souterrain ainsi qu'une malfaçon sont à l'origine de ces dégradations.*

**4°- Question dans la salle :** un élément de bordure du giratoire route de Janas a été déplacé par un véhicule assez lourd, il est nécessaire de fixer à nouveau cet élément avant de voir une dégradation en chaîne.

**5°- « Les Fantômes du Mai »** Cette épreuve sportive inquiète tous les amoureux de notre forêt. Est ce que ces sportifs empruntent uniquement les pistes DFCI ? Pas sur !

Des vidéos, accessibles à tous, montrent des Vététistes descendre toutes pistes piétonnes existantes ou même créées par leurs soins (à grands coups de sécateurs et de pioches !)

Nous demandons que l'usage des VTT en forêt soit rigoureusement règlementé et surtout que la sécurité de tous soit assurée.

Nous contacterons la Préfecture pour connaître avec exactitude le règlement sur la circulation des VTT en forêt.

*M. ASTORE confirme que les VTT doivent impérativement et exclusivement emprunter les pistes DFCI. Il indique qu'une réunion en mairie a bien été tenue avant cette manifestation sportive. Dommage que notre CIL n'y ait pas été convié !*

Nous demandons qu'une nouvelle réunion se tienne en Mairie afin de fixer précisément les règles à suivre et la conduite à tenir.

**6°- Intervention de la salle :** Les panneaux interdisant l'usage des VTT sur certaines pistes, ont été déposés par des personnes sans scrupules.

*M. ASTORE précise que ce problème est de compétence de l'ONF et qu'il appartient à ce service de l'Etat d'intervenir. Il nous invite à le contacter.*

*Il nous fait part d'une information : Le 14 octobre se tiendra à nouveau « La Montée Historique de la Corniche Merveilleuse » Il semble que cette manifestation locale fasse de l'ombre à la Fédération Française de l'automobile. Cependant, elle a regroupé lors de sa première édition entre 150 et 160 véhicules.*

**7°- Question de la salle :** Les vendredis soir et tard dans la nuit, se tiennent toujours des agitations de toutes sortes sur la placette des oiseaux.

*M. ASTORE souhaite recevoir copies des « mains-courantes » adressées aux forces de Police. M. DUCHEIX confirme que les forces de la Police Municipale assurent une surveillance régulière sur cette zone. Ces personnels ont déjà interpellé trois individus (agitateurs) Mais ces policiers ne sont en service que jusqu'à 23 H. Au delà il devient nécessaire de contacter la police Nationale. Appeler le 17.*

*Il précise que la caméra enregistre les mouvements mais ne les transmet pas en direct. Il est nécessaire de recueillir les images sur celle-ci afin de les analyser au commissariat.*

*Le Président rappelle que le Commissaire de la Police Nationale, M. GARCIN souhaite fortement l'implication des citoyens en créant des groupes dits Citoyens Vigilants. Lesquels feraient remonter à ses services toutes actions indélicates d'individus suspects.*

*M. ASTORE confirme et suggère de prendre en photo les véhicules suspects et les transmettre aux autorités compétentes.*

**8°- Une question concernant le chemin du Verger** envahi par les branches qu'il devient urgent d'élaguer.

*M. ASTORE prend bonne note et posera la question aux services compétents.*

**9°- Le Président indique avoir contacté Allo La Seyne** demandant que soient rebouchés les trous sur les trottoirs du **chemin des Barelles**.

*Réponse de M. ASTORE : Cette demande a bien été transmise aux services compétents qui estiment le coût de l'intervention à environ 43000 euros.*

**10°- Le Président évoque un fait assez troublant : Route de Janas, emplacements pour handicapés rive Est**, en face du centre commercial. Les anciens emplacements ont été déplacés vers le Sud mais la peinture bleue au sol est encore un peu visible. Or, un agent de la Police Nationale insistait pour verbaliser une personne ayant stationné son véhicule sur cet ancien emplacement handicapé.

M. DUCHEIX confirme que cet emplacement n'est plus réservé aux PMR et que seule la signalisation verticale fait foi. A la suite de cette petite anecdote le Commissaire de la Police Nationale promet de mettre de l'ordre dans ses services.

Après à cette intervention, un participant demande : pourquoi ces places pour PMR se trouvent sur la rive Est, opposée aux commerces. En effet, les PMR se voient dans l'obligation d'affronter le flux des véhicules, pas toujours compatissant, pour se rendre aux commerces. Question qu'il faudra peut-être développer !

Il est alors midi, notre Président remercie toutes les personnes ayant participé à notre réunion de quartier et invite toutes et tous à lever le verre de l'amitié.

**✚ 12H00, fin de la réunion de quartier N°3**

Le secrétaire de Séance :  
**Francis POURCHIER**

Le Secrétaire Général :  
**Adrien BISCOS**

Le Président du CILLSOS :  
**Jean- Claude BARDELLI**

**Copies :**

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale**
- **M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer**
- **M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **Collectif des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18)**
- **Archives CILLSOS 2018**